

Tarifs

La location s'entend pour l'ensemble salle des fêtes et salle de réserve.

Elle s'étend sur deux journées, de la veille de la location au lendemain matin (du vendredi après-midi au lundi matin pour les week-ends).

Les tarifs de location sont les suivants :

Pour les jeunes de moins de 18 ans domiciliés à Gagnac : 20 € avec un chèque caution de 500 €, pour la salle des fêtes.

Pour les jeunes de moins de 18 ans domiciliés à Gagnac qui réservent la soirée dans la salle des Barry, le tarif est également de 20 € avec un chèque de caution de 300 €.

Pour les habitants de la commune de Gagnac : le tarif est de 100 € avec un chèque caution de 500 €.

Pour les personnes extérieurs à la commune : le tarif est de 300 € avec un chèque caution de 500 €.

Le chèque caution est restitué une semaine après le retour des clés et visa de l'état des lieux, sauf si des dommages sont constatés.

La location est gratuite pour les Associations déclarées de la commune ou ayant la commune de Gagnac dans leur champ d'activité.

Contacts : Tel - 05 65 38 50 29 / @mail - mairiegagnac-cere@info46.fr